

Propos en marge

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **59 (1949-1950)**

Heft 9-10

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tyne rend grâce pour le don merveilleux qui lui a été fait de proclamer sans peur, comme si un autre parlait en elle, ce qu'elle sait être la vérité. «C'était», dit-elle un instant avant sa mort, «un pouvoir inconnu et merveilleux entre mes mains: j'avais parfois l'impression que c'était comme si quelqu'un m'avait donné une automobile avec un chauffeur!»

*

Elle n'est plus là. Mais l'œuvre continue. L'un de ses collaborateurs lui rend ce témoignage:

«Un de ses moindres «lieutenants», j'ai parcouru pour elle la face de l'Europe, du Nord au Sud, de Madrid à Moscou, suppliant ici, donnant là, essayant de convaincre les gens et d'accom-

plir les mille choses que son cœur, hanté par tous les enfants du monde, désirait.»

«Nous sommes des hommes: parfois nous n'en pouvions plus. Mais lorsque nous rentrions et que, en quelques paroles très simples mais vibrantes de sincérité, elle se réjouissait de notre succès, ces paroles étaient comme un son de trompette qui ramassait nos énergies et nous appelait à de nouvelles victoires.»

Eglantyne Jebb n'a pas besoin de monument de pierre. Son «monument», il est dans la Déclaration des Droits de l'Enfant; il est dans l'œuvre qui se poursuit; il est dans le petit village perdu en Albanie qui porte son nom (Kjebba); il est dans le cœur des enfants qu'elle a contribué à sauver, dans celui de ceux qu'elle a entraînés à sa suite dans une véritable croisade pour leur salut.

PROPOS EN MARGE

La charité privée, une valeur qui remonte

Par Samuel Chevallie

Et qui a besoin de remonter, car elle joua pendant vingt à trente ans le rôle de bouc émissaire. On n'en voulait plus, le mot d'assistance mettait en transes les spécialistes du problème social, et on avait dit tout le mal possible d'une dame en précisant qu'elle «donnait dans les œuvres».

Rien n'est inutile, d'ailleurs, et la charité privée avait besoin de cette secousse. Car elle s'exerça trop longtemps et trop souvent dans un esprit de mesquine condescendance. Trop longtemps aussi elle fut, pour certains, un alibi justifiant les pires excès.

Comme me le disait un jour un vieux syndicaliste: «Les maisons dans lesquelles on allume l'arbre de Noël pour les ouvriers sont aussi celles où les dits ouvriers sont mal payés le reste de l'année.» Et il aurait pu citer divers exemples...

Alors on s'est tourné vers l'Etat, seul capable de fournir à ses administrés les garanties nécessaires, et les appuis indispensables. Loi sur ci, bureau de ça: c'est fou le chemin qu'on a fait dans cette direction-là.

Fort bien... mais voilà que le revirement se fait. Non pas qu'on demande à l'Etat de restreindre son activité dans ce domaine (heureusement, car il y a à faire pour

tout le monde!) mais simplement parce qu'on constate que les législations sociales les mieux calculées ne peuvent rien contre un certain pourcentage de détresse individuelle.

On voudrait dire: au contraire. Car combien sont-elles, ces institutions sociales de haute valeur, dont on commence à percevoir le contre-choc?

Tenez; le cas de la pension de retraite! Toutes les grandes maisons ont une caisse de pensions. Par conséquent, elles en appliquent les statuts. Par conséquent encore, elles ne nomment que du personnel jeune, qui pourra payer sa pension. Oui! Mais alors, les vieux? Que dis-je, les vieux? Les presque jeunes? Avec ce système, un employé de quarante ans qui perd sa place pour une raison quelconque n'en retrouve plus. Trop vieux! C'est tout de même tragique, à quarante ans...

Autre cas: toutes les administrations ont des règlements exigeant des candidats une série impressionnante de qualités: âge, diplômes, santé et tout. Fort bien. Mais les malades? Et les imbéciles? Et ceux dont les parents ne se sont pas occupés à l'époque de l'apprentissage? Qu'est-ce qu'on va en faire, de ceux-là? On ne va tout de même pas les tuer!

Vous voyez ça, qu'il faille massacrer tous les benêts?

Et c'est pourquoi les fanatiques de l'organisation, ceux qui voulaient tout résoudre par la loi, s'apercevant qu'ils sont un peu dépassés par l'inattendu, lequel se faufile à la manière du liseron entre deux pavés, se disent qu'après tout la charité privée a du bon, qui permet d'aller au plus pressé et de glisser cent sous — ou cent francs — quand la loi est muette.

Plus largement, on se rend compte, je crois, qu'on a un peu trop médité de l'initiative personnelle, de la débrouillardise, de l'empirisme, du cas-en-cas...

Et que sont les œuvres de charité, sinon le secteur non-nationalisé de la lutte sociale?

VOUS QUI AVEZ LE BONHEUR DE POUVOIR VOUS REPOSER QUELQUES JOURS A LA MONTAGNE, A LA CAMPAGNE OU LA MER...

Avez-vous pensé avant de partir à donner un peu de bonheur à cet enfant, à ce vieillard, à cette famille voisine qui ne connaîtront pas de vacances? Un petit geste d'amitié est si simple, il vous coûte si peu.